



# Entre-nous

N°507 du 27 juin 2025

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**RECENSEMENT CITOYEN - Les jeunes Français et Françaises né en 2009** doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans, et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant, en se présentant à la mairie du domicile avec leur carte d'identité et le livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie leur donnera une attestation de recensement.

**RESEAU MOVA** - À compter du **1er septembre 2025**, le réseau MOVA (MObilités Vitré Agglomération) concentrera tous les services de mobilités de Vitré communauté et entend proposer à tous les habitants de l'agglomération un bouquet complet de mobilités. Cela constitue un véritable choc d'offre avec un réseau de transport sans zone blanche. Chaque commune aura désormais accès à tous les services de mobilités : transport collectif, transport scolaire, transport à domicile pour les plus fragiles, location de vélos et covoiturage du quotidien.

Pour un usage pratique et instantané, conforme aux nouveaux standards, une digitalisation des services sera mise en place progressivement avec notamment : une application mobile et un site internet dédiés, une boutique en ligne, de l'information voyageur en temps réel, des réservations de transport, covoiturage et location de vélos en ligne.

**À Rannée, la ligne interurbaine n°10 permettra de rejoindre la gare de Vitré grâce à 10 allers-retours par jour en semaine et 3 le samedi.** Les horaires sont en correspondance avec les TER vers et depuis Rennes.

En complément, les communes de La Guerche-de-Bretagne, Moutiers, Argentré-du-Plessis et Etrelles seront desservies par cette ligne. Elle assurera également la desserte des Zones d'Activités du Pont, de la Bougeoire, de la Vague de la Noé, des Saulniers et de Piquet.

Enfin, Rannée bénéficiera du service de transport à domicile (sous conditions d'accès), du transport scolaire et des services de covoiturage et de location de vélos.

**Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site [mova.bzh](http://mova.bzh), et à l'agence commerciale MOVA (place du Général de Gaulle à Vitré).**

**TAXI.COM** - A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, dans le cadre du réseau communautaire MOVA, le service Taxi.COM va être remplacé par une offre de transport collectif à domicile. **L'inscription au nouveau service est à faire pour les anciens et les nouveaux bénéficiaires** par téléphone, au 02.22.19.50.70, par mail à l'adresse [contact@mova.bzh](mailto:contact@mova.bzh) ou à l'agence MOVA située dans les locaux de la Maison des mobilités, 15 place du Général de Gaulle à Vitré.

Ce service sera réglementé dans son fonctionnement : réservé à certains publics avec des difficultés de mobilité, il permettra de pouvoir accéder dans certaines conditions aux pôles de centralité du secteur de résidence (soit Vitré, La Guerche, Châteaubourg ou Argentré) et aux établissements médico-sociaux. Il fonctionnera du lundi au samedi, de 9h00 à 17h00 et conservera une tarification spécifique de 4€ par trajet, dans la limite de 2 allers-retours par semaine. Ce service n'aura pas vocation à réaliser du transport sanitaire et/ou pris en charge par la Sécurité Sociale, conformément aux compétences d'une Autorité Organisatrice des Mobilités.

**MEDIATHEQUE** - Nouveaux horaires en juillet et août : ouverture uniquement le mercredi de 15h00 à 17h00 et le samedi de 10h30 à 12h00.

**FRELONS ASIATIQUES** - Signalez les nids à l'agent technique Eric BRETONNIER (07.72.32.98.53) en indiquant votre nom, votre adresse, le numéro de téléphone à rappeler et la localisation précise du nid.

**OPERATION TRANQUILLITE VACANCES** - Vous partez **bientôt en vacances** ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'**opération tranquillité vacances**. Les services de **gendarmerie** se chargent alors de **surveiller votre logement**. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie. Si vous faites la démarche à la gendarmerie, votre inscription doit être effectuée maximum **45 jours à l'avance et au plus tard la veille du départ**. Après inscription, vous pouvez modifier certains éléments de votre demande (par exemple signaler une modification de l'accès à votre logement). En revanche, si vous souhaitez changer vos dates d'absence vous devez d'abord annuler votre demande pour en déposer une nouvelle. Attention, la **modification et l'annulation** ne peuvent se faire qu'en **vous déplaçant à la brigade de gendarmerie**. Une fois la démarche réalisée, **vous n'êtes pas informé de la façon dont se déroule la surveillance**. Vous êtes contacté par la police ou la gendarmerie uniquement si la patrouille constate quelque chose de suspect.

**FIBRE OPTIQUE** - Les boîtiers sont dans un périmètre de 250 mètres autour de l'habitation. Avant toutes démarches auprès de votre opérateur, ou d'appeler la mairie, vérifier votre éligibilité sur le site de Mégalis : [https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalys/apps/fibre/suivi\\_adresse.xml#](https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalys/apps/fibre/suivi_adresse.xml#)

**LOTISSEMENT COMMUNAL ARDENNE 2** - Le dernier terrain (lot n°2) est à vendre au prix de 10.000 € (hors taxe et hors frais de notaire) soit 15,34 € le m<sup>2</sup> au lieu de 40 € le m<sup>2</sup> (26.080 €). Ce terrain, d'une superficie de 652 m<sup>2</sup>, est situé dans le secteur Bâtiments de France. Renseignements en mairie.

**LOTISSEMENT LA CROIX DE LA BARRE** - Le dernier terrain (lot N° 8) de 462 m<sup>2</sup> est disponible au prix de 72 euros TTC le m<sup>2</sup>.

## NOS ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

**CLUB DE L'ARDENNE** - Le 2 juillet, rassemblement des retraités à Domalain (inscription A. BECAN 02.99.96.32.40), 9, 16 et 30 juillet club.

**AVENIR RANNEEN MUSIQUE** - nous fêtons nos 60 ans le samedi 11 octobre 2025 à la salle de la Vannerie à La Guerche de Bretagne. Un concert gratuit par les harmonies de Rannée et Hennebont débutera l'après-midi puis sera suivi par un repas dansant, sur réservation, avec le traiteur Brault et l'orchestre Holliday.

## DIVERS

**COLLECTE DE SANG** - L'amicale des donneurs de sang du canton de la Guerche de Bretagne vous donne rdv le **mercredi 9 juillet de 8h45 à 13h00 puis le jeudi 10 juillet de 14h00 à 18h30**. Prise de rendez-vous en ligne :

<https://dondesang.efs.sante.fr/>

**KREIZ MOBILE** - La caravane du Centre social revient à Rannée **lundi 28 juillet à l'étang** de 10h00 à 12h00 (café papotage pour tous) et de 14h00 à 16h00 (fabrication d'un attrape rêves – à partir de 5 ans – 2 €),

**mardi 29 juillet RDV place de l'église**, de 10h00 à 12h30 (découverte de la ferme pédagogique Ani'mots de Rannée – à partir d'1 an – 4€),

**jeudi 31 juillet à l'étang** de 10h00 à 12h00 (histoires et comptines pour les plus petits) et de 14h00 à 16h00 (café papotage),

**vendredi 1<sup>er</sup> août à l'étang** de 10h00 à 12h00 fabrication d'une canne à pêche en bambou.

**Inscription à partir du lundi 23 juin 2025**  
au 06.02.48.32.86

ou [familles@centresocial-laguerche.com](mailto:familles@centresocial-laguerche.com)

**COMITE DES FETES** - Le comité des fêtes lance un appel aux bénévoles pour la **guinguette du vendredi 29 août à l'étang de Rannée**. Si vous êtes intéressé(e), la prochaine réunion aura lieu le mercredi 9 juillet à 20h00 à la salle polyvalente à Rannée.

### Feuille d'information locale élaborée par l'Association ST LAZARE

et éditée par la Mairie de Rannée ;  
prochaine parution le **vendredi 25 juillet 2025** ;  
vos annonces peuvent être déposées en mairie  
(boîte aux lettres) ou envoyées

**avant le mardi 22 juillet 2025** à [mairie@rannee.com](mailto:mairie@rannee.com)

Vous pouvez également consulter la feuille Entre-Nous  
sur le site internet : [www.rannee.com](http://www.rannee.com)

## La salle communale de Brétigné

1985 – samedi 27 avril

La commune envisage de créer une 2<sup>ème</sup> salle sur le site de Brétigné. Samedi 27 avril, parmi les membres du conseil municipal, nous sommes neuf à prendre la route pour aller visiter les salles du temps libre (1) de Montreuil-sous-Pérouse, Allaire et à Saint-Herblain. Etant le plus jeune, on me désigne pour conduire le petit car emprunté à l'association Saint-Lazare. À Guipry, alors que nous nous rendons au 2<sup>ème</sup> rendez-vous à Allaire, je suis contrôlé par deux motards de la police nationale. Selon eux, nous sommes autorisés à voyager à huit et non neuf. Bien qu'ayant tort, ils restent intransigeants. Ils constatent aussi, et là ils ont raison, que le minibus a les pneus lisses et que le feu stop (côté gauche) ne fonctionne pas.

J'interroge Janine (présente parmi nous et ayant l'habitude de conduire ce véhicule pour assurer le transport scolaire) afin qu'elle m'indique où se trouve la boîte d'ampoules. Mal à l'aise, Janine répond : « Il n'y a pas de boîte d'ampoules de secours », alors que c'est obligatoire.

À propos du nombre de personnes transportés, Geneviève interpelle le motard rédigeant le procès : « Si vous considérez qu'il y a un passager en trop, je veux bien monter à l'arrière de votre moto et vous m'emmenez là où nous devons aller... » À peine sa phrase est-elle terminée que les deux agents de police semblent reconnaître qu'ils viennent de faire de l'excès de zèle mais ils verbalisent quand-même. Bizarrement, ils ne signalent pas le mauvais état des pneus ni le non fonctionnement du feu stop, alors que ces deux infractions sont incontestables.

*La délégation : 1 Louis Ferré, 2 Francis Lardeux, 3 Georges Chopin, 4 Janine Jégu, 5 Jean Bizeul, 6 René Gérard, 7 Yves Tavvry, 8 Geneviève Daguin, 9 Joseph Aulnette, 10 Albert Sauvée (mairie de Montreuil-sous-Pérouse).*

Concernant le nombre de places autorisées, il n'aura fallu attendre que quelques jours avant d'apprendre que le procès dressé était considéré comme nul et non avenue.

[Joseph Aulnette]  
JA49 (35235)

(1) le Conseil municipal retiendra le modèle de Montreuil-sous-Pérouse

1986 – dimanche 23 novembre

Une salle de 270 places

La salle du Temps libre (grande salle) de Brétigné est utilisée pour la première fois le dimanche 23 novembre 1986.